



DECISION D'EAK SUR LE SENTIER DES CIMES DU HAUT-FOLIN

Depuis 2008, le Parc naturel régional du Morvan, les Départements de Saône-et-Loire et de la Nièvre, la région Bourgogne Franche-Comté, les Communautés de communes du Grand Autunois Morvan et du Morvan Sommets et Grands Lacs, travaillent de concert pour la valorisation touristique du sommet de la Bourgogne : le Haut-Folin.

Les premières réalisations ont vu le jour en 2013, notamment par la création de boucles de randonnées, de VTT, de ski de fond, le balisage de ces sentiers et l'installation d'un chalet pour l'accueil des skieurs et randonneurs.

Pour compléter ce travail, le schéma d'interprétation et de valorisation touristique, intégrait, dès sa conception, la création d'un édifice permettant un panorama à 360° sur le Morvan. Les partenaires ont étudié différentes possibilités d'implantation d'un belvédère sur le Haut-Folin, sans que les conditions à la fois de son financement et de son exploitation aient été finalisées.

C'est à Bruxelles, où le Parc naturel régional du Morvan était invité pour que lui soit remis un prix reconnaissant la valeur de ses actions en termes de tourisme durable pour tous, que la rencontre s'est faite avec l'entreprise EAK.

La solide expérience reconnue en la matière et la philosophie de préservation de l'environnement d'EAK (Erlebnis Akademie AG) ont permis d'envisager un partenariat pour la mise en œuvre du projet de valorisation du Haut-Folin. Depuis deux ans, l'ensemble des collectivités partenaires ont travaillé avec l'entreprise allemande EAK, à la faisabilité et à la concrétisation du projet de « sentier des cimes » sur le Haut Folin.

EAK a fait savoir aujourd'hui qu'il renonce à investir pour leur premier sentier des cimes français dans le Morvan, pour des raisons qui lui sont propres.

L'entreprise évoque notamment le risque que représente un premier investissement dans un concept inexistant à ce jour en France, ce alors que les différentes sources d'études marketing font apparaître une trop grande variation dans le potentiel de fréquentation (entre 150 000 et 300 000) pour garantir une sécurité minimale.

Par ailleurs, le comportement du public français et son attachement au tourisme de nature pour la découverte des milieux naturels est une variable inconnue en terme de fréquentation payante, y compris pour des opérateurs spécialisés.

Enfin, le contexte fiscal et social français a été perçu par EAK comme particulièrement compliqué et exigeant, et amène selon l'investisseur, des contraintes difficiles à intégrer dans le modèle économique du projet. Ce contexte français est à mettre en comparaison des autres contextes européens qui motivent les choix d'implantation de l'entreprise.

L'ensemble des collectivités concernées expriment à ce jour son profond regret de cette décision, intervenue après plusieurs années de travail en commun positif, où les principaux obstacles semblaient avoir été aplanis.

Elles maintiennent néanmoins leur entière volonté de poursuivre la valorisation du site du Haut-Folin. La double approche conduite à ce jour sera donc prolongée : d'une part à travers la définition collégiale d'un nouveau projet, qui nécessite de rebattre les cartes pour en définir les modalités, d'autre part à travers la finalisation et le financement du programme de développement touristique du Morvan des Sommets qui vise à accompagner l'ensemble des prestataires touristiques dans leurs projets de croissance.

Contact Presse

Olivier THIEBAUT, Parc naturel régional du Morvan

Tél. : 03 86 78 79 22

olivier@parcdumorvan.org